



Centred'ÉtudesPicasso

## REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code du patrimoine, et notamment son livre II relatif aux archives, et son livre III relatif aux bibliothèques ; Vu le Code pénal et ses articles 322-1 et suivants, 433-4, applicables au vol ou à la dégradation d'archives ; Vu le Code de la propriété intellectuelle, et notamment son livre I relatif au droit d'auteur ; Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son livre III relatif à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques ; Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris ; Vu la circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État :

### 1 - Mission du Centre d'Études Picasso (CEP)

Le Musée national Picasso-Paris a pour mission permanente de “contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion” (article L441-2 du Code du patrimoine). Le CEP a pour vocation de favoriser l'accès aux ressources du musée (œuvres, archives, bibliothèque et documentation) et de valoriser et élargir la recherche autour de ses collections.

### 2 - Conditions d'accès

Le CEP est situé au 1 rue des Quatre Fils, 75003 Paris. Il est accessible sur rendez-vous uniquement pour les étudiants à partir du Master 1 des universités et écoles d'art, à partir du 2ème cycle de l'École du Louvre ; les professionnels du monde de l'art : enseignants-chercheurs, critiques et historiens d'art, galeristes, commissaires-priseurs, écrivains, artistes et leurs ayants droit.

### 3 - Horaires d'ouverture

L'espace de consultation du CEP est ouvert les mardis, mercredis et jeudis, de 9h30 à 13h. Le CEP est fermé les jours fériés, pendant le mois d'août et les vacances d'hiver.

### 4 - Inscription

Pour consulter les documents conservés au CEP, les usagers doivent procéder à une inscription lors de leur première visite. Les informations obligatoires relatives à l'identité de l'utilisateur sont les suivantes : nom de naissance/usuel et prénom, date de naissance. Il sera également demandé les renseignements facultatifs suivants : numéro de téléphone et adresse mail, nationalité, profession, motivation et but de la recherche. Le fichier constitué ne sert qu'à l'usage interne exclusif du CEP. Ces données à caractère personnel sont utilisées à des fins de statistiques et de suivi des consultations de documents par les lecteurs et en aucun cas dans une finalité commerciale. L'utilisateur peut demander la rectification des données le concernant à tout moment.

### 5 - Communication des documents

La demande de consultation de document se fait en écrivant à [cep@museepicassoparis.fr](mailto:cep@museepicassoparis.fr) ou via le formulaire de contact en ligne sur le portail du CEP au plus tard le vendredi (18h) qui précède la semaine du rendez-vous souhaité. La cote des documents demandés doit être précisée (dans la limite de 10 cotes pour les archives), après avoir effectué une recherche [sur le portail du CEP](#). La communication d'un document peut être refusée par le président de salle, en fonction de l'état matériel du document ou pour des raisons de droits. A la fin d'une séance, il est possible de demander à mettre de côté des documents afin de les consulter le lendemain ; toutefois ceux-ci seront toujours rangés d'une semaine à l'autre. Aucun document ne peut être emprunté par un usager externe au musée.

## **6 - Conditions particulières de consultation**

Les lecteurs déposent obligatoirement dans des casiers prévus à cet effet leurs effets personnels pour ne conserver dans l'espace de consultation que le matériel nécessaire à la prise de note : feuilles volantes, crayon à papier, ordinateur portable, téléphone. Les lecteurs sont invités à se laver les mains lors de leur arrivée. Il est interdit d'introduire dans l'espace de consultation nourriture, boissons et plus généralement tout objet ou produit susceptible d'endommager les documents.

## **7 - Citations**

La référence ou la citation des documents consultés au Centre d'études Picasso devra faire apparaître la mention suivante : "Musée national Picasso-Paris / nom du fonds / cote du document", suivie des mentions de propriété intellectuelle". Par ailleurs, pour toute utilisation sortant du cadre privé (exposition, médiation, communication orale, publication) la citation des informations issues de documents inédits sont soumises à l'autorisation stricte de l'auteur ou de ses ayants droit. Le lecteur s'engage à utiliser ces informations conformément aux lois en vigueur, notamment celles relatives à la propriété intellectuelle. En cas d'utilisation non conforme, il assume l'entière responsabilité et garantit le Musée national Picasso-Paris contre toute réclamation ou action d'un tiers.

## **8 - Reproductions**

Le CEP n'offre pas de service de reproduction à la demande. La prise de vue photographique est autorisée, destinée à l'usage privé uniquement. Toute publication ou reproduction est soumise au respect de la législation en vigueur relative à la propriété intellectuelle et à l'obtention d'une autorisation écrite de l'auteur et/ou de ses ayants droit. La copie ou photographie intégrale d'un ouvrage, d'un périodique ou d'un mémoire est strictement interdite.

## **9 - Utilisation des fichiers numériques**

Conformément aux dispositions des articles L 122-1 et L 122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction des documents sans autorisation préalable et expresse des auteurs ou des ayants droit est interdite. Les ressources numériques (images ou PDF) diffusés sur le portail du CEP sont réservées à l'usage privé. Leur usage pour insertion dans un travail de recherche universitaire est néanmoins possible, dans la mesure où ce travail ne bénéficie pas d'une diffusion allant au-delà de la remise des exemplaires aux membres du jury, à l'Université de rattachement du chercheur, aux bibliothèques et centres de recherche dans lesquels le chercheur a mené ses recherches. Tout autre usage nécessitera une autorisation préalable et expresse des auteurs et/ou des ayants droit, et l'utilisateur devra se conformer aux dispositions prévues par le Musée national Picasso-Paris à cet égard : <https://www.museepicassoparis.fr/fr/droit-des-images>. Cette démarche incombe à l'utilisateur, le Centre d'Etudes Picasso ne fait pas de recherche d'ayants droit, ni n'autorise de reproduction en leur nom.

## **10 - Infractions et sanctions**

L'accès au CEP est conditionné par l'acceptation du présent règlement. Toute infraction au présent règlement expose le contrevenant à l'exclusion définitive du CEP.

Je soussigné(e) .....  
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre d'Etudes Picasso et m'engage à respecter les modalités de consultation des documents mis à sa disposition, et les dispositions légales relatives au Code de la propriété intellectuelle.

À Paris, le :

Signature :